

Aemisa GIP



La résidence d'artistes en milieu scolaire

Bonnes pratiques et
indicateurs de réussite

Décembre 2017

P réambule

La pratique artistique et l'ouverture culturelle participent à la **formation des jeunes**.

L'expérience artistique, par une approche sensible, permet au jeune de remobiliser la confiance en soi, la capacité à s'aventurer vers ce qui est nouveau, de faire tomber les inhibitions dans l'expression d'une opinion, d'une idée, d'une parole personnelle. Elle est l'endroit de tous les possibles et participe à l'éveil de la conscience à l'environnement proche, à l'altérité et au monde qui nous entoure...

Proposer aux élèves de rencontrer des artistes, dans le contexte d'une création, c'est chercher à les confronter à un regard différent, à une autre manière d'être au monde. C'est contribuer à forger pour chaque jeune une approche critique, par le questionnement artistique. C'est, de manière complémentaire aux enseignements reçus dans le cadre scolaire, favoriser **le discernement et l'émancipation** en tant qu'individu et futur citoyen.

Enfin, la résidence d'artiste doit s'inscrire dans une **dynamique de territoire** facilitant la rencontre entre acteurs éducatifs, acteurs culturels et familles et contribuant à renforcer le lien social.

A travers ses enjeux, la diversité des actions qu'elle permet de mettre en œuvre et les rencontres multiples qu'elle suscite, la résidence vient nourrir tout naturellement les **Parcours d'éducation artistique et culturelle** des élèves

1. La résidence d'artistes en milieu scolaire : définition, objectifs

« Une école, un collège ou un lycée peut accueillir des artistes en résidence. Cette modalité particulière est appelée résidence en établissement scolaire. La résidence met en œuvre trois démarches fondamentales de l'éducation artistique et culturelle : la rencontre avec une œuvre par la découverte d'un processus de création, la pratique artistique, la pratique culturelle à travers la mise en relation avec les différents champs du savoir et la construction d'un jugement esthétique. Elle incite également à la découverte et à la fréquentation des lieux de création et de diffusion artistique. »

Circulaire 2010-032 du 5 mars 2010 parue au Bulletin Officiel n°10 du 11 mars 2010

La résidence d'artistes en milieu scolaire a pour **objectifs** de :

- ◆ **S'inscrire dans le référentiel** de l'éducation artistique et culturelle : rencontres (avec l'artiste et l'œuvre), pratiques artistiques et ouverture culturelle des élèves
- ◆ **Permettre à l'artiste** de développer un processus de création et de médiation indispensable dans un lieu spécifique, ici le milieu scolaire
- ◆ **Permettre aux jeunes** de découvrir la démarche de création, d'expérimenter une démarche artistique, de rencontrer au plus près l'artiste et son œuvre et de se familiariser avec l'imaginaire des artistes.
- ◆ **Permettre à l'équipe enseignante** de rencontrer un artiste et sa création, d'échanger avec lui, de s'ouvrir à un autre univers ; de poser un autre regard sur le monde et sur les élèves.
- ◆ **Permettre un lien avec les familles**, le territoire grâce au projet de création, de médiation et de diffusion de l'œuvre. La résidence peut fédérer les acteurs d'un territoire sur le temps scolaire, voir hors temps scolaire.

La résidence est donc le **point de convergence** de plusieurs projets :

- ⇒ **Projet de création** d'un artiste ou d'une équipe artistique
- ⇒ **Projet d'école ou d'établissement** (volet artistique et culturel)
- ⇒ **Projet de développement culturel** d'une collectivité territoriale, le cas échéant

2. Les conditions de réussite d'une résidence en milieu scolaire

Favoriser l'appropriation du projet par l'ensemble de la communauté éducative

- ◆ **Instituer un groupe de suivi** associant l'ensemble des parties prenantes du projet et le réunir à minima en amont et en aval de la résidence, qui doit chercher à rayonner sur l'ensemble de l'établissement comme sur le territoire alentour.
- ◆ **Organiser un temps de rencontre** avec l'artiste associant la communauté éducative en amont de la résidence.
- ◆ **S'appuyer sur le volet culturel du projet d'école ou d'établissement.** La résidence contribue en effet à une progression dans les apprentissages pour tous les élèves, dans une démarche interdisciplinaire qui puisse fédérer tous les enseignements au tour d'un projet commun. Elle permet des démarches pédagogiques diversifiées, qui conjuguent des enseignements artistiques, des dispositifs d'action culturelle et des approches croisées.
- ◆ **Garantir des temps de concertation** tout au long de la résidence.
- ◆ **Rendre visible** la résidence au sein de l'établissement



Porter une grande attention aux conditions d'accueil et de travail des artistes en résidence

- ◆ L'accueil d'artistes en résidence nécessite **des temps et des espaces dédiés** au sein de l'école ou de l'établissement scolaire.
- ◆ **Un équilibre doit être défini entre temps de création et de transmission** : des ateliers de pratique artistique, des rencontres, des lectures, ... seront organisés avec différentes classes, en présence des enseignants référents, pour confronter les élèves aux différentes composantes du processus de création.

Une relation centrale : artistes et enseignants

- ◆ Des **rencontres préalables et régulières entre artistes et équipes éducatives** sont essentielles pour co-construire un projet harmonieux et adapté à l'établissement d'accueil.
- ◆ La capacité des acteurs du projet à **s'emparer du dispositif** spécifique de la résidence pour décliner une grande variété d'actions en garantira le succès.

Un projet partagé entre la direction de l'école /établissement scolaire, les équipes pédagogiques et les artistes intervenants

- ◆ **Consacrer du temps au dialogue** entre les artistes et l'école/établissement scolaire (chef d'établissement ou directeur d'école et équipe éducative) pour un projet réellement partagé et développer un projet pédagogique et artistique co-construit.
- ◆ **Définir clairement les rôles de chacun** : la direction de l'école/établissement scolaire joue un rôle de facilitateur, la communauté éducative intègre les propositions artistiques à sa progression pédagogique, les artistes sont les garants d'une pratique artistique déclinée dans des formats variés et adaptée au public d'élèves accueillis dans l'établissement.
- ◆ Ces propositions s'articulent à un **dispositif et des actions de médiation** qui permettent l'accès et l'appropriation d'une esthétique et d'une œuvre, dans une démarche d'ouverture culturelle.



Des précautions méthodologiques

- ⇒ Définir un **calendrier de travail** en amont du début de la résidence.
- ⇒ Prévoir une **durée significative de résidence**, qu'elle soit discontinue ou concentrée dans le temps, qui distinguera les vingt jours de résidence des temps de concertation.
- ⇒ Garantir un temps de **restitution collective** qui rayonnera sur l'ensemble de la communauté scolaire.
- ⇒ Prévoir de fournir un bilan moral et financier qui sera transmis à la Drac et au Rectorat à l'issue de la résidence.

3. Les acteurs : quels rôles, quelles implications ?

L'établissement scolaire veille à :

- ◇ **Impliquer le maximum de professeurs** et convoquer toutes les disciplines pour mettre en place une dynamique. Chacun, par le biais de sa discipline, peut proposer son apport au projet.
- ◇ **Fédérer la communauté scolaire** autour de la résidence d'artiste, qui doit être un temps fort pour tous et faire date dans le vécu de l'établissement (conseil des maîtres, conseils d'école, conseil d'administration, conseil pédagogique...)
- ◇ **Concevoir en amont les niveaux d'implication des classes** pour les temps de pratique artistique (directement/indirectement concernées) en visant à envisager des temps et des modalités qui favorisent une dissémination la plus large possible. Les temps de médiation ont vocation à s'adresser à un maximum d'élèves de l'école/établissement.
- ◇ **Favoriser les échanges enseignants/artistes** pour une symbiose des volets artistique et pédagogique du projet
- ◇ **Informers les parents.** C'est un moment important pour faciliter le lien avec les familles.
- ◇ **Veiller à l'implication** du conseil des délégués dans le 1er degré, du conseil de vie collégienne ou lycéenne dans le 2nd degré.
- ◇ **Impliquer les BCD et CDI :** anticiper, suivre les besoins en documentation ; faire du CDI un lieu qui suit au fil de l'eau les essais, manifestations, ateliers, modules...
- ◇ Favoriser le bon fonctionnement de la résidence dans ses **aspects logistiques** et garantir des conditions matérielles d'accueil permettant le bon déroulement des activités
 - le lieu d'accueil adéquat ; choix d'un lieu central dans l'établissement
 - quand c'est possible, la restauration scolaire avec artistes, professeurs, élèves
 - ouverture de la salle des enseignants
 - accueil, signalétique de la résidence
 - temps forts à créer
- ◇ **Communiquer** autour de la résidence (site internet, presse, réseaux sociaux...)

Les artistes veillent à installer un véritable travail partenarial

Du côté des artistes, la résidence repose sur :

- * **Une volonté réfléchie de travailler** avec un public de jeunes scolaires
- * **Une rencontre initiale et des échanges réguliers** avec la communauté scolaire, dans le souci de s'adapter aux problématiques pédagogiques des enseignants
- * **Une envie de transmettre** et de partager autour d'un geste, d'une démarche, d'un univers artistique
- * **Un enrichissement du parcours personnel** et de la réflexion artistique, à la faveur du contact avec la communauté scolaire.
- * **Une nécessaire disponibilité**, organisation du temps de travail et planification entre temps de présence dans l'établissement et production artistique propre.

Les élèves, au cœur du projet

Le degré d'implication des élèves dépend du projet mis en œuvre et des actions proposées en terme de médiation et de pratique.

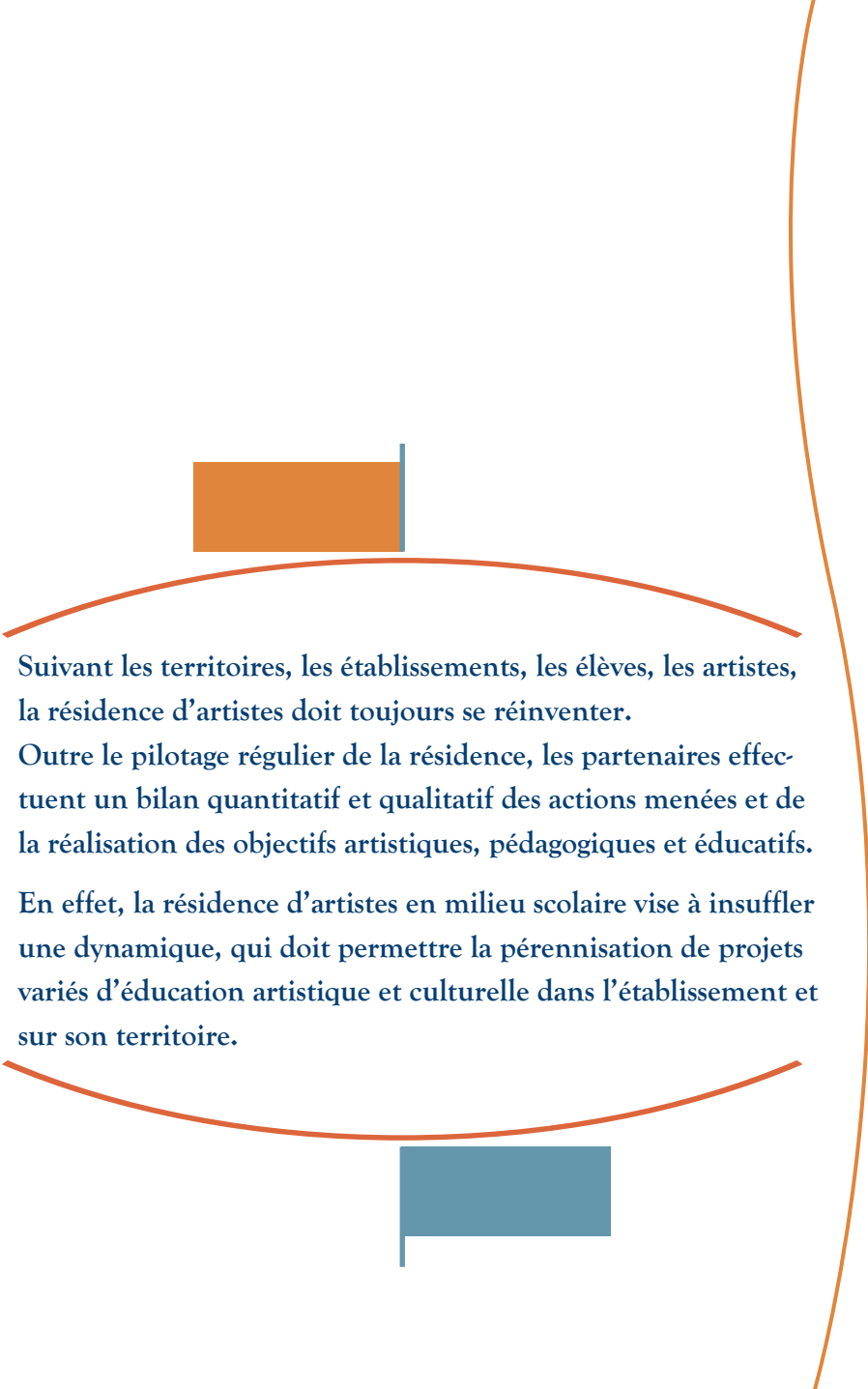
- ◆ Élèves spectateurs (rencontres, répétitions, séance de création...)
- ◆ Élèves acteurs (ateliers...)
- ◆ Prolongements pédagogiques en classe et dans les autres temps
- ◆ Autant que possible, découvrir la création finalisée

Le Rectorat et la Direction régionale des affaires culturelles

S'engagent à :

- ◆ Mettre en relation les artistes et les établissements scolaires sélectionnés
- ◆ Dialoguer avec les artistes et les équipes éducatives des établissements
- ◆ Être les garants de la capacité de l'artiste à intégrer un dispositif éducatif
- ◆ Veiller à la prise en compte de l'enjeu de l'éducation artistique et culturelle dans le projet pédagogique et artistique
- ◆ Assurer un accompagnement régulier (conseils, réunions, visites....)



The page features a large, thin, orange curved line that starts on the right side and curves towards the left, framing the central text. Above the text is a solid orange rectangle with a thin blue vertical line extending upwards from its right side. Below the text is a solid blue rectangle with a thin blue vertical line extending downwards from its left side.

Suivant les territoires, les établissements, les élèves, les artistes, la résidence d'artistes doit toujours se réinventer.

Outre le pilotage régulier de la résidence, les partenaires effectuent un bilan quantitatif et qualitatif des actions menées et de la réalisation des objectifs artistiques, pédagogiques et éducatifs.

En effet, la résidence d'artistes en milieu scolaire vise à insuffler une dynamique, qui doit permettre la pérennisation de projets variés d'éducation artistique et culturelle dans l'établissement et sur son territoire.

GIP
Acmisa

académie
Strasbourg **É**

RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Document réalisé par le Gip-Acmisa d'après le guide édité
par la Drac Bretagne et l'Académie de Rennes en novembre
2015 et les recommandations interministérielles relatives
aux résidences d'artistes en milieu scolaire.

© Gip-Acmisa - Décembre 2017